

Lors de sa réunion du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 NOVEMBRE 2018

Mme DUPONT-DUFEUTRELLE demande qu'il soit précisé au point 4 que les travaux au gymnase de la salle des galets seront effectués pendant la période estivale.
Pour les autres points, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2018.

2) ILOT CENTRAL – QUARTIER DU RUISSEAU / PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Mme le Maire explique à l'assemblée que lors de sa réunion du 26 novembre 2018, le groupe de travail du « quartier du ruisseau » et la commission « bâtiments et urbanisme » ont étudié le cahier de recommandations et le cahier des charges valant règlement de la consultation relatifs à l'appel à projet à lancer auprès d'investisseurs, de promoteurs ou de concepteurs pour une cession de foncier communal.

Mme le Maire rappelle que ce terrain communal est le dernier de cette ampleur à pouvoir recevoir des petits collectifs.

Mme LAEMLIN propose une réunion en date du 3 janvier 2019 à 16 h 30 afin que le groupe de travail puisse proposer les grandes orientations lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Un appui juridique est à prévoir tout au long de la procédure.
Mme le Maire est chargée de contacter M2A ou un cabinet spécialisé.

3) FOYER PAROISSIAL / CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. HATTENBERGER, Adjoint, rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder à une restructuration lourde du bâtiment.

Il est proposé une convention d'assistance à maître d'ouvrage à signer avec l'ADAUHR pour ce projet. L'assistance apportée par l'ADAUHR comprend :

- 1* les études de programmation
- 2* l'organisation de la contractualisation avec l'équipe de concepteurs et des intervenants extérieurs
- 3* l'assistance au suivi des études d'adéquation (avant-projet sommaire et avant-projet définitif)

et s'élève à un montant de 9 039 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par l'ADAUHR

ACCEPTE le prix de 9 039 €TTC.

DIT que le montant des crédits nécessaires sera inscrit au budget primitif 2019

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

4) GYMNASSE LES GALETS / CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 8 novembre 2018, le Conseil Municipal avait accepté qu'une consultation soit lancée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La consultation est en cours et les résultats ne pourront être communiqués que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5) PROJET DE VENTE HLM/DOMIAL

Mme le Maire explique à l'assemblée que Mme BUFFENOIR, directrice de l'agence du Haut-Rhin de DOMIAL a informé la commune de leur souhait de mettre en vente les logements et les garages locatifs situés au 2 et 4 rue des fossés à Chalampé, soit 17 logements collectifs et 17 garages.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'accord entre l'état et l'union sociale pour l'habitat sur l'accession sociale à la propriété. La législation en vigueur précise que la vente des logements HLM s'adresse, en priorité, aux locataires occupants.

Le Conseil Municipal doit donner son avis pour cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT que les locations permettent une rotation pour les jeunes couples qui souhaitent rester dans le village, ou pour faire venir des jeunes couples, afin que nos écoles vivent

DONNE un avis défavorable à la vente des logements situés au 2 et au 4, rue des fossés.

6) SALLE DES CHENES / RAVALEMENT DES FAÇADES

M. HATTENBERGER présente plusieurs devis relatifs au ravalement des façades de la salle des chênes et à la remise en peinture des boiseries des portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PORTE SON CHOIX sur le devis de PEINTUR EST de Brunstatt pour un montant de 16 000 €TTC

DIT que le montant des crédits nécessaires sera inscrit au BP 2019

M. KEIFLIN sera sollicité pour le choix des teintes.

7) FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2019

Le Conseil Municipal fixe la décomposition du prix de l'eau comme suit pour 2019 :

Prix de l'eau :	0,687 €
Taxe antipollution :	0,350 €
Surtaxe communale :	0,850 €
Taxe pour la modernisation des réseaux :	0,233 €
Taxe d'assainissement :	0,500 €

**ce qui représente un total de 2,62 €le m3 d'eau
et la location annuelle pour le compteur est maintenue à 3 euros.**

8) OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE » AUX ECOLES

Mme le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du 08 décembre 2009, il avait été décidé de distribuer un fruit ou un légume par semaine aux enfants des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre du programme « Un fruit pour la récré ». Cette opération n'avait plus été reconduite depuis l'année scolaire 2016/2017 pour des raisons d'organisation.

Mme Marie KAUFFMANN, directrice, est prête à accompagner pédagogiquement ce programme afin de faire acquérir à l'enfant une culture du fruit et du légume comme élément nouveau de son identité alimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le financement d'un goûter par semaine, pour chaque enfant de l'école maternelle et de l'école primaire, à compter de janvier 2019.

INSCRIT chaque année, le montant des crédits nécessaires au budget primitif.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9) DEMANDE DE SUBVENTION – FOYER PAROISSIAL

Mme LAEMLIN informe l'assemblée que l'association du foyer paroissial a réglé une facture à ENGIE alors que cette facture aurait dû l'être par la Commune.

En effet, le bâtiment appartenant à la commune, il revient au propriétaire d'en payer les charges.

Afin de régulariser la situation, elle propose le versement, sous forme de subvention, d'un montant de 903.00 euros à l'association, correspondant au montant de la consommation de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes DUPONT-DUFEUTRELLE et CONVERCEY)

VOTE une subvention de 903 euros au bénéfice de l'association du foyer paroissial

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

10) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner relative à la maison d'habitation située section 7 – parcelle 119/48 de 4,90 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENONCE au droit de préemption pour la demande ci-dessus

AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce relative à cette déclaration.

11) DIVERS

☞ M. HATTENBERGER fait le rapport de la rencontre avec les Maires de l'ex CCPFRS du 6 novembre 2018, relative à l'harmonisation des compétences.

☞ Mme le Maire informe l'assemblée que des demandes de devis sont en cours pour l'implantation d'un abri devant l'entrée de l'école primaire, située rue des champs. Une déclaration de travaux devra également être faite.

☞ Mme LAEMLIN informe l'assemblée que le Conseil du Syndicat d'assainissement a approuvé le rapport annuel 2017.

☞ Les cartes de remerciements des époux COUSSIT, HENNER, HUG Paul et de Mme CHARLIN sont diffusées à l'assemblée.

- ☞ Mme le Maire remercie M. STICH pour le bel article paru dans le journal, relatif à la digue enchantée.
- ☞ Mme CONVERCEY informe l'assemblée que certains jours, il n'y a personne lors de l'ouverture de la bibliothèque.
- ☞ Mme FLAUSSE informe l'assemblée que la marche populaire organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers est organisée les 19 et 20 janvier 2019.
- ☞ Mme LAEMLIN remercie tous les bénévoles qui ont aidé lors des diverses manifestations organisées en 2018 dans la commune.

☞ **Dates à noter :**

- ❖ Réception des vœux : le mercredi 9 janvier 2019 à la salle des galets à 19 h
- ❖ Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 24 janvier 2019 à 20 h avec un « pot » pour la nouvelle année.